

ASCO DU CANAL DE L'ISLE
894 RD 901
Route du Four à Chaux vers l'Isle
84800 LAGNES
Tél. 04.90.38.00.69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES DE
L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE**

LE 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 Mars à 10 h 00, l'ASCO du Canal de l'Isle s'est réunie en Assemblée de Propriétaires sous la présidence de M. BARBANSON Pierre.

Etaient présents ou représentés : 670 voix.

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément aux statuts de l'ASCO, il convient :

- D'avaliser la situation financière et d'activité de l'ASCO pour 2022
- De se prononcer sur le montant de l'indemnité du Président

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES :

Vu l'exposé de son Président

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- De valider le rapport d'activité et la situation financière pour l'exercice 2022 avec le décompte voix suivant :
 - Pour : 668 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstentions : 2 voix
- De fixer le montant de l'indemnité du Président à 800 € par mois, avec le décompte de voix suivant :
 - Pour : 556 voix
 - Contre : 0 voix
 - Abstentions : 114voix

En séance les, jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents.

LE PRESIDENT.

BARBANSON P.
DE
L'ISLE



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DE L'ASCO DU CANAL DE L'ISLE DU 21 MARS 2024

Le 21 mars 2024, à 9h30

En application des dispositions prévues dans les statuts de l'ASCO du canal de l'Isle, l'assemblée ordinaire des propriétaires s'est tenue dans la salle La Grange de la commune de Lagnes, sous la Présidence de M. Pierre BARBANSON, Président du canal, entouré de M. Michel GRILLI, Vice Président du canal, ainsi que de M. Claude SILVESTRE, M. le Maire de Lagnes.

Mme FAVEDE est nommée secrétaire.

A 9h30, le nombre de voix est de 670 sur 4142. Le quorum de 2072 voix sur 4142 n'étant pas atteint, l'assemblée de 9h30 n'est pas valablement constituée et ne peut donc délibérer.

Le Président ouvre la séance de 10h00 qui sera valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Après avoir rappelé l'ordre du jour et remercié l'ensemble des membres présents ainsi que M. le Maire de Lagnes, il lui passe la parole afin que celui-ci puisse prononcer son mot d'accueil.

M. le Maire insiste dans son intervention sur l'importance de l'agriculture dans sa commune, soulignant les 870 ha de terres agricoles se trouvant sur le territoire de la commune qui couvre environ 1640 ha. Il évoque également l'intérêt qu'a porté la commune au projet d'extension de bassin de l'Arrousaire, ainsi qu'à l'arrivée du siège du canal sur ses terres. Il termine son intervention en soulignant l'importance de bénéficier de l'eau sur ce territoire et la nécessité de l'économiser tant au niveau du canal, qu'à la parcelle. Ayant terminé, il repasse la parole à M. BARBANSON, qui informe l'assemblée présente que c'est M. AUZIER, directeur du canal qui assurera la présentation des points à l'ordre du jour.

M. AUZIER prend la parole et passe à l'ordre du jour.

La présentation démarre avec un rappel dans les grandes lignes de ce qu'est le canal de l'Isle, ainsi que de ses caractéristiques principales :

- Ouvrage créé en 1849 avec un droit d'eau de 2m³/s à dériver de Durance
- Droit d'eau révisé en 1955 avec une dotation EDF de 54 000 000 m³
- Un périmètre desservi de 3221 ha
- Prélèvement d'eau 2022: 17 790 338 m³
- Géré par:
 - o 2850 propriétaires membres
 - o Représentés par un conseil de 11 syndics titulaires et 5 syndics suppléants
 - o Qui élisent un Président
 - o 10 temps plein permettent de faire fonctionner le canal au quotidien

M. AUZIER prend un temps pour rappeler l'importance capitale du personnel du canal pour faire fonctionner la structure tant sur le plan technique qu'administratif. Il ajoute également que s'il est seul à la table aujourd'hui en tant que directeur de l'ASCO, c'est dans le cadre d'une passation de

relais avec M. Patrice GREGOIRE, que tous avaient l'habitude de voir, directeur en retraite partielle encore en poste pour quelques mois, qui a souhaité siéger dans le public.

Concernant le périmètre, il est rappelé que :

- Le réseau gravitaire domine 556 ha dont 36 ha irrigués, 808 comptes sur ce secteurs de 24 km de filiales. 8 800 000 m³ ont été prélevés en 2022 pour desservir les arrosants de ce secteur.
- Le réseau pression dessert 2485 ha, avec 237 km de réseau, 2355 comptes sont concernés et 7 166 000 m³ ont été prélevés pour desservir ce secteur en 2022
- Le réseau basse pression: 180 ha dont 65 irrigués, 150 comptes sont sur ce secteur de 18 km de canalisation. 4 400 000 m³ ont été prélevés en 2022

Bilan financier 2022 :

M. AUZIER présente ensuite à l'assemblée une synthèse des comptes pour l'année 2022. Il rappelle que les comptes 2023 n'ayant pas été validés ni par le conseil syndical ni par l'autorité de tutelle du canal, ils ne pourront pas être présentés.

Dépenses de fonctionnement :

Electricité stations de pompage	138 502,62 €
Entretien du canal et de son réseau, des bâtiment, du matériel et locations	139 362,92 €
Fournitures diverses, carburant, combustibles, bureau	48 500,38 €
Frais de gestion divers (assurances, formation, frais postaux, maintenance informatique, analyses d'eau...)	67 064,21 €
Frais de personnel et charges sociales	574 386,60 €
Impôts fonciers	7 741,00 €
Indemnités diverses (Trésor, Président, amicale...)	10 503,35 €
Intérêts des emprunts	38 158,97 €
Redevance Agence de l'Eau	26 128,00 €
Redevances autres associations (Union, FDAS84, ASA de France...)	69 442,35 €
Annulations sur années antérieures et provisions	31 318,06 €
Opérations d'ordre	79 670,63 €
Total général	1 230 779,09 €

Recettes de fonctionnement

Redevances syndicales	1 114 611,10 €
Gestion d'autres ASA, remboursements assurances, locations et divers	38 289,06 €
Participation pour économies d'eau	75 094,53 €
Remboursement Energie réservée	18 978,44 €
Poste Chargé de mission Contrat de Canal	20 820,89 €
Subventions du Département (annuités d'emprunt)	12 460,80 €
Produits exceptionnels (cessions)	20 074,34 €
Reprise provisions n-1	16 232,88 €
Total général	1 316 562,04 €

Dépenses d'investissement

Travaux sur réseaux et stations	122 316,81 €
Annuités d'emprunt (part capital)	171 319,89 €
Aménagement des locaux	83 451,88 €
Logiciel de facturation (développement et mise en œuvre)	26 216,90 €
Mobilier / informatique / Téléphone	3 126,97 €
Achat Véhicules	56 500,00 €
Travaux de modernisation	721 591,99 €
Opérations d'ordre comptables	637,24 €
Total général	1 185 161,68 €

Restes à réaliser : 985 340,78 €

Recettes d'investissement :

Virement vers la section d'investissement	122 781,42 €
Emprunts	401 319,39 €
Participation réseau	20 284,91 €
Subventions d'investissement	629 603,75 €
Recettes d'ordre (vente de véhicules)	80 307,87 €
Total général	1 254 297,34 €

Restes à réaliser : 1 007 417,10 €

La synthèse de ce bilan sur 2022 est la suivante :

Isle	2022
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 230 779,09 €
Recettes	1 316 562,04 €
Résultat de l'exercice 2022	85 782,95 €
Résultat reporté 2021	1 448 070,09 €
Excédent global de clôture	1 533 853,04 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 185 161,68 €
Recettes	1 254 297,34 €
Résultat de l'exercice 2022	69 135,66 €
Résultat reporté 2021	- 240 804,34 €
résultat global de clôture	- 171 668,68 €
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	
Dépenses	985 340,78 €
Recettes	1 007 417,10 €
Résultat sur RAR	22 076,32 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Compte 1068 - Réserves	- 149 592,36 €
Report de la section de fonctionnement	1 384 260,68 €

M. AUZIER termine sa présentation en faisant un point sur la dette, en rappelant l'en cours de la dette de 1 678 514,48 €, ainsi que le fait que son remboursement présente 15% des recettes de fonctionnement hors restes à recouvrer.

L'assemblée est alors questionnée au sujet de ce bilan. Différentes interventions ont lieu pour demander à ce que les chiffres du bilan soient transmis en amont de la réunion afin que ceux qui le souhaitent puissent les étudier, ainsi qu'il puisse y avoir une mise en perspective de l'évolution des comptes sur plusieurs années. M. AUZIER indique qu'une solution sera trouvée, soit en joignant des documents à la convocation soit en rendant des documents disponibles sur demande. Il propose en suite de passer au vote.

Il est proposé un vote à main levée, qui est accepté.

Le bilan financier est adopté à l'unanimité moins une abstention, comptant pour 2 voix, soit :

- Pour : 668 Voix
- Contre : 0 voix
- Abstentions : 2 voix

M. AUZIER passe ensuite au bilan technique

Bilan technique et travaux 2022 :

Il est d'abord rappelé le travail fait par le personnel de terrain sur le réseau gravitaire :

- Personnel de terrain avec astreintes: le canal est joignable 24h/24, 7j/7
- Travaux d'entretien du réseau gravitaire: reste aujourd'hui une 15aine de km de filioles et 15km de canal principal
- Faucardage manuel + tracteur (nouveau tracteur avec broyeur + nouvelle épareuse) des filioles et de certaines berges
- Reprise de l'entretien des berges du canal principal
- Curage
- Busage ponctuel (filiole 39)
- Entretien des vannes / dégrilleurs
- Affranchissement des filioles

Puis sur le réseau pression :

- Mise en eau du réseau pression
- Entretien des stations et leurs abords
- Interventions sur les stations de pompage pour des opérations d'entretien courantes
- Interventions sur le réseau: ouverture / fermeture d'antennes
- Réparations et changement de bornes
- Changement de compteurs
- Relevé de compteurs intermédiaire + relevé annuel

Enfin, une rapide présentation du travail fait dans les bureaux est réalisée :

- Technique:
 - o Suivi de l'état des stations de pompage organisation et planification de l'entretien et de l'amélioration du fonctionnement des stations et du réseau pression

- Encadrement des réparations réseau dans le cadre du marché à bons de commande
- Encadrement des travaux d'entretien annuels du canal principal
- Projets d'investissement:
 - Préparation, planification et mise en œuvre des projets de mise sous pression annuels
 - Demandes de financement, lien avec les partenaires financiers
- Administratif
 - Accueil du public
 - Mise à jour du périmètre
 - Préparation édition et envoi du rôle
- Comptable
 - Préparation du budget annuel, du compte administratif
 - Saisie des dépenses, recettes, paiement
 - Fiches de salaire
- Lien avec le Trésor public et les différents partenaires du canal:
 - Caisses diverses
 - Collectivités
 - ...

M. AUZIER est questionné par l'assemblée sur le temps pris par les dossiers de demande de subvention. Il explique que ces projets prennent substantiellement plus de temps qu'avant, surtout depuis la mise en place du guichet unique FEADER. M. GREGOIRE dans l'assemblée intervient pour indiquer qu'il estime que ce temps a triplé, sans parler du temps passé sur le recouvrement des sommes dues dans le cadre des versements de subventions.

M. AUZIER passe ensuite à un rappel de ce qu'a été la saison 2022, en Durance et sur le périmètre du canal.

Il explique que 2022 a été une saison extrêmement tendue, avec une pluviométrie historiquement basse, des températures historiquement hautes et un enneigement historiquement faible, avec une fonte des neiges précoce. Cette situation a conduit à la mise en place de restrictions de prélèvements au 6 puis au 17 juin avec une baisse de 25% des prélèvements en tête du canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux, dont dépend le canal de l'Isle. Ces restrictions ont été renforcées le 9 août et ont conduit à la coupure pendant près de 20 jours du canal de l'Union Boisselin Craponne dans les Bouches du Rhône.

A l'échelle du canal de l'Isle, ces restrictions se sont traduites par :

- des restrictions sur les consommations en 2022
- Pour mémoire, mai 2022 démarrait avec +50% de prélèvements par rapport à 2021
- Juin après application des restrictions, les prélèvements étaient supérieurs de seulement 15% rapport à 2021
- Juillet, des prélèvements supérieurs de seulement +6%, quand bien même les besoins étaient très importants.

Pour pouvoir fonctionner pendant l'été, le choix a été fait de privilégier la desserte pression au détriment du gravitaire. Cela a permis d'éviter le bridage des stations ni de sectorisation malgré une

forte demande. En contrepartie, les secteurs gravitaires ont manqué d'eau de façon chronique malgré les tours d'eau (parfois + de 10 jours consécutifs).

Travaux réalisés sur le canal pendant les chômages 2021-2022 et 2022-2023 :

M. AUZIER présente les travaux de l'Arrousaire Tranche 9 qui se sont déroulés sur 2 saisons. Le montant de ces travaux est de 1 411 576,92 €, avec le cofinancement de :

- L'AERMC: 825 193,15 €
- MAA: 137 532,19 €
- CD 84: 137 532,19 €

Le canal de l'Isle a abondé à l'opération pour un montant de 311 319,39 €.

Ces travaux ont consisté en :

- La mise sous pression de l'ancienne filiole n°24 :
 - o 25 ha modernisés
 - o 2100 ml posés en diamètre 63 à 200, dont + de 500 ml en accès (très) difficile
 - o 36 points de desserte
 - o Clôture la mise sous pression du secteur de l'arrousaire débuté en 1986
- Les travaux d'extension du bassin de l'Arrousaire, de 15 à 30 000 m³

Concernant les travaux d'extension de la capacité du bassin de l'Arrousaire, M. AUZIER rappelle que les travaux de modernisation du secteur de l'Arrousaire s'étaient arrêtés en 1990, faute de financements, avec 780 ha modernisés. Les travaux ont repris en 2008 et se sont terminés en 2022, en portant la superficie desservie de 780 à 1450 ha et un bassin qui atteignait alors ses limites de capacité de fonctionnement. Le choix a alors été fait d'augmenter sa capacité afin de permettre un meilleur fonctionnement des réseaux :

- Le foncier disponible a été utilisé pour agrandir la surface et rehausser le bassin
- 8000 m³ de matériaux apportés
- 9000 m² de géomembrane posés

Cela a permis de disposer d'une réserve d'eau supplémentaire et donc de temps d'arrosage supplémentaire en période de pointe estivale et en période antigel, ainsi que de permettre des économies d'énergie sur le fonctionnement des pompes.

M. AUZIER fait ensuite un rappel sur l'exposition médiatique donnée par ces travaux et présente à la salle un court film présentant les travaux réalisés en timelapse.

Rappel sur les élections à venir en 2025 :

Un rappel rapide est fait sur les élections prévues en 2025 pour le renouvellement des syndicats. M. AUZIER rappelle la composition du syndicat ainsi que les modes de renouvellement :

Le Conseil Syndical du Canal de l'Isle est composé de 11 Syndics titulaires et 5 Syndics suppléants répartis comme suit :

- 2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de ROBION
- 2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de LAGNES
- 4 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de L'ISLE SUR LA SORGUE
- 2 Titulaires et 1 Suppléant sur la commune de LE THOR
- 1 Titulaire et 1 Suppléant sur la commune de CHATEAUNEUF DE GADAGNE

Les syndics sont élus pour 6 ans et le conseil syndical est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

Seront renouvelables en 2025 :

- 1 titulaire et 1 suppléant sur Robion
- 1 titulaire sur Lagnes
- 2 titulaires sur l'Isle
- 1 titulaire sur le Thor (avec 1 titulaire et 1 Suppléant vacants)
- 1 titulaire sur Gadagne

Les conditions pour se présenter sont de siéger à l'assemblée des propriétaires, c'est-à-dire de disposer de plus de 5000 m² dans le périmètre du canal.

Indemnité du Président :

Le sujet de l'indemnité du Président est abordé. M. AUZIER rappelle à l'assemblée le rôle du Président, tel que défini dans les statuts du canal :

- Le Président est le chef du personnel, le représentant légal et l'ordonnateur de l'ASCO
- Il tient à jour l'état nominatif des propriétaires d'immeubles inclus dans le périmètre et convoque l'assemblée des propriétaires
- Il convoque et préside les réunions du syndicat
- Il rend exécutoire les délibérations prises par le syndicat
- Il est la personne responsable des marchés publics

M. AUZIER poursuit en expliquant qu'il revient à l'assemblée de fixer le montant de l'indemnité du Président. Celui-ci sollicite l'assemblée pour faire passer son indemnité de 600 à 800 € par mois.

S'ensuit un débat sur l'opportunité d'accepter ou non cette augmentation. Certains membres de l'assemblée questionnent l'augmentation de 30% et l'ampleur que cela représente. Considérant que c'est une augmentation trop importante d'un coup. M. GREGOIRE intervient pour rappeler que M. BARBANSON a démarré de manière bénévole dans les années 1990, puis que le montant de l'indemnité a été fixé en 2008 et n'a pas bougé depuis. Cette augmentation peut donc être considérée comme une remise à niveau de l'indemnité. Un membre de l'assemblée abonde en ce sens en expliquant qu'au vu des responsabilités prises par le Président de la structure, il convient surtout de se poser la question de savoir qui serait prêt à jouer ce rôle pour un tel montant d'indemnité. Il est rappelé que la responsabilité du Président est engagée à chaque fois qu'il signe un document.

M. AUZIER clôt la discussion en proposant de passer au vote. Vu que personne ne se prononce contre le vote à main levée, il propose à Michel GRILLI, vice Président de passer au vote, sachant que le Président s'abstiendra.

Le passage de l'indemnité de 600 à 800 € par mois est passé au vote. Le bilan du vote est le suivant :

- Pour : 556
- Contre : 0 voix
- Abstention : 114 Voix

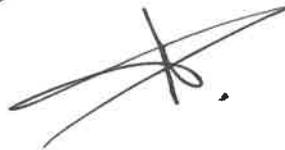
La fixation de l'indemnité à 800 € par mois pour le Président est donc adoptée.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance et propose à ceux qui le souhaitent de rester pour un pot de l'amitié offert par la mairie de Lagnes et le canal.

Le Président



La Secrétaire



Le Bureau

